Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

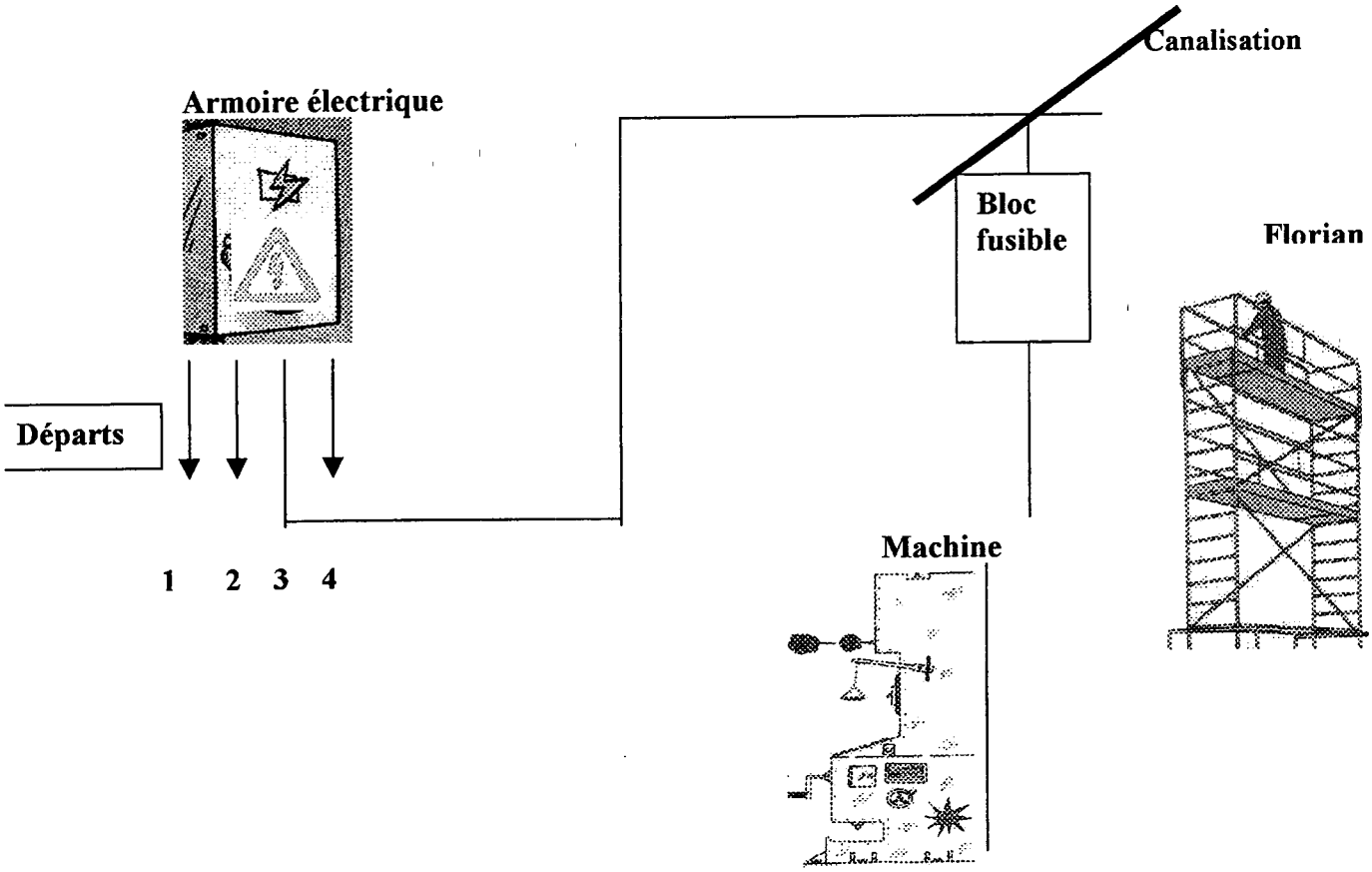
Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Électricien, veuillez visiter :
bpelectricien.fr/annales-sujets-et-corriges

Académie de Toulouse	Session 2003	Code examen
Sujet : BP Electrotechnique		25503
Epreuve U 32 : Législation, Hygiène, Sécurité		25504
Coefficient : 2	Durée : 1 h 00	Page 1 sur 6

SITUATION

Florian, titulaire du BP électrotechnique, a une qualification qui lui permet d'être exécutant électricien et chargé d'intervention (dépannage...).

Dans le cadre de son travail il doit effectuer un dépannage sur une machine alimentée en triphasé 400 volts (départ n° 3).



Pour des raisons de continuité de service, seul le départ n°3 doit être consigné. Les autres départs sont sous tension.

Florian effectue la VAT dans l'armoire électrique.

Pour aller vérifier les fusibles contenus dans le bloc relié à la canalisation de l'atelier (canalisation située en hauteur au-dessus de la machine), Florian utilise l'échafaudage roulant.

Au moment de l'intervention, Florian reçoit une décharge électrique qui le désarçonne. Conduit à l'infirmerie, le médecin du travail présent sur les lieux diagnostique une électrisation qui a causé une brûlure sur les doigts de la main droite.

Il lui conseille de faire une déclaration d'accident du travail.



A l'aide de vos connaissances, et des extraits de la norme UTE C 18-510 ci-jointe, répondez aux questions :

1. **Définir le terme accident du travail.** (2 points)

2. **Mentionner les démarches que doivent effectuer Florian et son employeur pour qu'il puisse bénéficier de la couverture accident de travail.** (3 points)

   - Démarches de Florian :

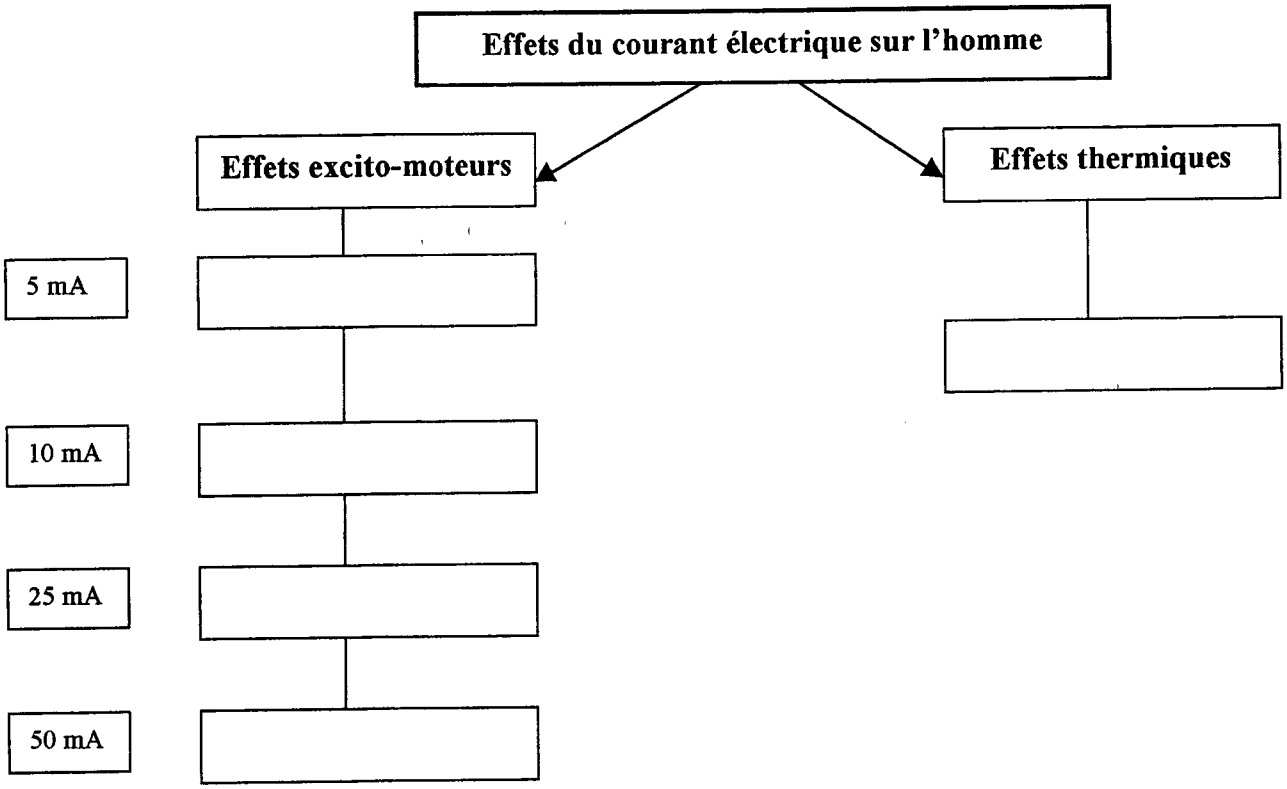
   - Démarches de l'employeur :

3. **Différencier les termes électrisation et électrocution.** (2 points)

   - Electrisation :

   - Electrocution :

4. Mentionner sur l'organigramme ci-après les effets du courant électrique sur l'homme. (5 points)



5. Indiquer le domaine de tension sous laquelle Florian travaille. (2 points)

6. Mentionner les titres d'habilitation conformes à la qualification professionnelle de Florian. (2 points)

7. Indiquer si Florian peut faire la consignation lui-même. Justifier votre réponse. (2 points)

8. **Lister les différentes étapes de la consignation en les classant obligatoirement par ordre chronologique.** (4 points ou 0)

9. **Expliquer de manière précise les circonstances de l'accident.** (2 points)

10. **Décrire l'opération qui aurait permis à Florian de travailler en toute sécurité.** (3 points)

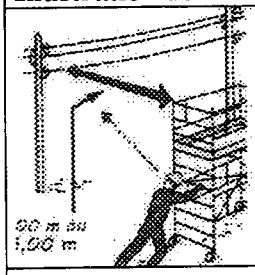
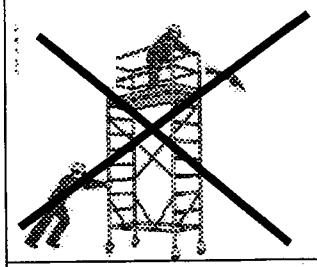
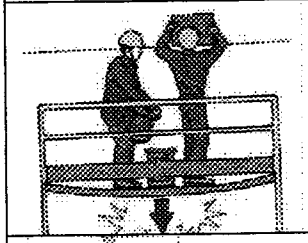
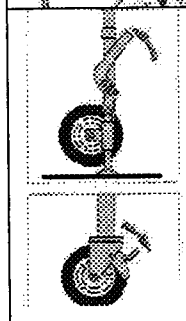
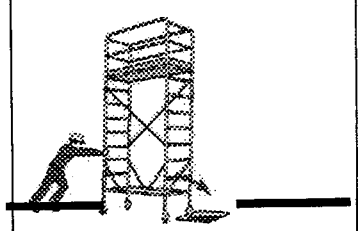
11. **Préciser si une VAT peut se faire avec tous les appareils de mesure. Justifier votre réponse.** (3 points)

Lors de la consignation de l'armoire électrique, Florian a travaillé au voisinage de pièces nues sous tension.

12. **Lister 4 équipements de protection qui peuvent être employés dans ce cas là.** (4 points)

Pour effectuer son travail, Florian a utilisé un échafaudage.

13. Expliquer, en complétant le tableau, des principes de sécurité à suivre dans le cas d'utilisation d'échafaudage en vous aidant des dessins ci-dessous. (6 points)

Illustration de la mesure	Mesures de prévention	Justification de la mesure
		
	**Déplacer l'échafaudage à vide**	
		**Afin de ne pas surcharger l'échafaudage**
		
		

Annexe :
Extrait de la norme UTE C 18-510

2.3.2. - Tableau des domaines de tension

Domaines de tension		Valeur de la tension nominale U_n exprimée en volts	
		en courant alternatif	en courant continu lisse (1)
Très basse tension (domaine TBT)		$U_n \leq 50$	$U_n \leq 120$
Basse tension (domaine BT)	domaine BTA	$50 < U_n \leq 500$	$120 < U_n \leq 750$
	domaine BTB	$500 < U_n \leq 1\,000$	$750 < U_n \leq 1\,500$
Haute tension (domaine HT)	domaine HTA	$1\,000 < U_n \leq 50\,000$	$1\,500 < U_n \leq 75\,000$
	domaine HTB	$U_n > 50\,000$	$U_n > 75\,000$

(1) Le courant continu lisse est celui défini conventionnellement par un taux d'ondulation non supérieur à 10 % en valeur efficace, la valeur maximale de crête ne devant pas être supérieure à 15 %.
Pour les autres courants continus, les valeurs des tensions nominales sont les mêmes que pour le courant alternatif.

3.2.5. - Tableau des habilitations. — Les habilitations, symbolisées par les lettres et indices ci-dessus, sont indiquées dans le tableau suivant :

Habilitation du personnel	Opérations		
	Travaux		Interventions du domaine BT
	Hors tension	Sous tension	
Non électricien	B0 ou H0		
Exécutant électricien	B1 ou H1	B1T ou H1T	BR
Chargé d'intervention			
Chargé de travaux	B2 ou H2	B2T ou H2T	
Chargé de consignation	BC ou HC		BC
Agent de nettoyage sous tension		BN ou HN	

Note. — Pour les personnes habilitées à travailler au voisinage des ouvrages sous tension du même domaine de tension, il y a lieu d'adjoindre la lettre V aux symboles B0, B1, B2, H0, H1 et H2 (il n'y a pas lieu de l'adjoindre aux symboles T, R et N).

Une habilitation d'indice numérique déterminé entraîne l'attribution des habilitations d'indice inférieur, mais exclusivement pour les opérations sur les ouvrages du même domaine de tension pour une même nature d'opérations.

Une habilitation BR entraîne l'habilitation B1. Le titulaire d'une habilitation BR peut remplir les fonctions du chargé de consignation pour son propre compte et celui des exécutants qu'il dirige lors d'une intervention.

Une habilitation BC ou HC n'entraîne pas l'attribution des autres types d'habilitation et réciproquement.

Une même personne peut cumuler des habilitations de symboles différents.

Des habilitations spéciales non symbolisées peuvent être délivrées pour des besoins particuliers; elles doivent alors définir sans ambiguïté le domaine de tension ainsi que la nature et les limites des opérations auxquelles elles s'appliquent.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.